

Tableau 11: Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT) pour le ministère du Patrimoine canadien

AFFAIRES CULTURELLES

Tous ces programmes de paiements de transfert sont des postes votés, ce qui signifie que chaque année le Parlement du Canada vote une ou plusieurs *Loi(s) de crédits* accordant à l'Exécutif l'autorisation de dépenser par l'entremise des ministères et organismes d'état. L'autorisation de dépenser ces fonds se termine à la fin de l'exercice.

1) Nom du programme de paiement de transfert : Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens		
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002	3) Date de clôture : 2009-2010	4) Financement ministériel total : 57,2 M\$
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle, à élargir l'expertise opérationnelle et financière des organismes du secteur des arts et du patrimoine, à faire en sorte que ces organismes exercent leurs activités dans des communautés qui leur accordent de l'importance et du soutien et qui les voient comme des éléments clés. Il comporte six volets :		
<ul style="list-style-type: none"> • Projets de stabilisation • Renforcement des capacités • Incitatifs aux fonds de dotation • Aide restreinte versée aux organismes voués aux arts menacés de disparaître • Projets de réseautage • Capitales culturelles du Canada 		
6) Objectif(s) et résultats prévus : Puisque le programme vise à améliorer les structures organisationnelles, administratives et financières des organismes du secteur des arts et du patrimoine; à permettre aux communautés d'investir davantage dans les arts et la culture; à offrir davantage de services culturels de meilleure qualité; à partager des expériences culturelles et à accroître le potentiel dans le secteur du développement culturel, les résultats escomptés porteront sur :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la gouvernance des organismes; • l'amélioration des capacités de gestion des organismes; • l'amélioration de la santé financière à long terme des organismes; • l'élargissement de réseaux nationaux pour soutenir le développement culturel local; • la participation accrue des communautés canadiennes au soutien des activités culturelles au niveau local. 		

Le programme permettra aux organismes bénéficiaires de jouer leur rôle dans la société canadienne, c'est-à-dire d'avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens, de favoriser la cohésion sociale et de contribuer à bâtir des communautés créatives, durables et saines.

7) Résultats obtenus et progrès réalisés : Le soutien accordé par le Ministère au moyen des paiements de transfert a permis :

- à plus de 200 organismes du secteur des arts et du patrimoine d'améliorer leur efficacité organisationnelle;
- à 38 organismes d'accroître la capitalisation de leurs fonds par l'intermédiaire de 28 fondations publiques distinctes;
- à 1 organisme de restructurer sa situation financière pour atteindre la stabilité;
- à 2 réseaux nationaux d'accroître leur capacité de soutenir le développement culturel local, d'élargir leur rayonnement et les possibilités de partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux;
- à 11 communautés canadiennes (dont une communauté des Premières nations) de renforcer des partenariats avec des organismes locaux voués aux arts et au patrimoine et de tirer parti d'un appui financier accru pour entreprendre des activités culturelles.

En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions	10,0	10,7	18,9	9,0	9,0	9,9
- Total des contributions	3,4	10,8	9,6	10,2	10,1	(0,5)
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens est relativement nouveau. Il s'efforce encore d'élargir sa clientèle et l'utilisation des services par les clients a été moins importante que prévu. De plus, étant donné que l'annonce du choix de Capitales culturelles du Canada a été retardée en raison d'incertitudes relatives aux allocations budgétaires et que les bénéficiaires n'ont pu lancer leurs activités au moment voulu, les contributions ont été versées sur une base pluriannuelle. En outre, les transferts de fonds provenant de subventions sont allés à des contribution pour s'ajuster à des priorités émergentes.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une évaluation formative a été menée en 2003 sur Présentation des arts Canada, Espaces culturels Canada et sur le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Des mesures ont été prises pour répondre à toutes les recommandations formulées à la suite de cette évaluation. Ces mesures sont mises en place ou sont suffisamment en voie de l'être pour répondre aux exigences du Comité des évaluations et des vérifications. On peut consulter l'évaluation à l'adresse suivante :

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_07/index_f.cfm?nav=0

Les volets Capitales culturelles du Canada et Réseautage du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens ont été lancés en 2002-2003, et l'évaluation formative de ces volets a été effectuée en 2004-2005. Dans l'ensemble, le rapport d'évaluation a été très positif. Les auteurs du rapport recommandent notamment que le choix des Capitales culturelles du Canada soit annoncé suffisamment à l'avance pour que les municipalités puissent planifier adéquatement leurs projets et conclure des partenariats avec des organismes locaux du domaine des arts et de la culture. Des mesures ont été prises pour répondre à toutes les recommandations acceptées. Ces mesures ont atteint leurs objectifs ou sont sur le point de les atteindre, ce qui répond aux exigences du Comité de vérification et d'évaluation. Le rapport sera affiché prochainement sur le site Internet.

1) Nom du programme de paiement de transfert : Programme d'aide aux publications						
2) Date de mise en œuvre : 1996-1997		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 272,5 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Programme d'aide aux publications contribue à défrayer les frais postaux des éditeurs de périodiques canadiens qui distribuent par la poste des périodiques aux lecteurs canadiens. Le Programme offre un soutien à plus de 900 éditeurs de périodiques canadiens, permettant ainsi l'accès à plus de 1 240 publications canadiennes, surtout des magazines, des journaux hebdomadaires communautaires distribués dans des régions rurales, des journaux publiés dans la langue officielle minoritaire et des publications autochtones et ethnoculturelles.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les lecteurs canadiens ont accès à un niveau stable ou plus élevé de contenu rédactionnel canadien.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En juillet 2003, le Programme d'aide aux publications a été l'objet de changements importants, les plus marquants étant l'adoption d'une formule de financement au pourcentage qui encouragerait davantage l'utilisation optimale des ressources et l'intention de créer des règles précises pour améliorer l'admissibilité des journaux communautaires, des périodiques ethnoculturels et autochtones et des publications de langue officielle en situation minoritaire. Les deux premières séries de nouvelles règles sont en place, tandis que les deux autres séries sont en voie d'élaboration. Depuis, près de 200 publications correspondant à ces secteurs prioritaires ont été ajoutées au Programme. De plus, une évaluation sommative a été effectuée et le Programme a été approuvé de nouveau par le Conseil du Trésor pour les cinq prochaines années.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions	46,4	47,5	45,4	49,2	49,2	(3,8)
- Total des contributions						
- Total des autres paiements de transfert						

15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : Les écarts ont été causés par les changements annoncés en juillet 2003, notamment par l'adoption de nouvelles règles pour améliorer l'admissibilité des journaux communautaires et ethnoculturels.						
18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : L'évaluation a permis de conclure que la raison d'être du Programme d'aide aux publications est indiscutable. En effet, depuis que des changements ont été apportés au Programme en 2003, ce dernier s'harmonise mieux que jamais avec les objectifs du Ministère et les priorités du gouvernement fédéral. Le partenariat avec Postes Canada permet d'atteindre un niveau élevé d'efficacité administrative, et il n'y a ni chevauchement, ni double emploi avec d'autres programmes fédéraux. Cependant, les auteurs du rapport d'évaluation font plusieurs recommandations aux responsables du Programme : terminer la mise en œuvre des changements annoncés en 2003; revoir l'admissibilité de certains types de magazines; s'assurer que l'argent continue d'appuyer les objectifs des politiques culturelles et sociales du Ministère; harmoniser les objectifs énoncés, les résultats escomptés et les indicateurs de rendement et, enfin, obtenir des données sur le rendement qui soient plus détaillées que celles de l' <i>Enquête sur l'édition du périodique</i> , de Statistique Canada. L'évaluation sommative du Programme sera affichée sur le site Web de Patrimoine canadien à partir de septembre 2005. http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/index_f.cfm?nav=0						

1) Nom du programme de paiement de transfert : Contribution à l'appui du Fonds canadien de télévision						
2) Date de mise en œuvre : 1996-1997		3) Date de clôture : 2005-2006		4) Financement ministériel total : 882,0 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Soutenir la création et la diffusion d'émissions canadiennes de grande qualité dans les deux langues officielles aux heures de grande écoute. Les types d'émissions soutenues par le Fonds sont les dramatiques, les émissions pour jeunes et pour enfants, les documentaires, les émissions de variétés et les arts de la scène. Le Fonds appuie également les productions autochtones et francophones en situation minoritaire.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les producteurs canadiens créent davantage d'émissions de télévision distinctement canadiennes, de grande qualité, dans les deux langues officielles et en langues autochtones.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Fonds canadien de télévision continue d'appuyer la production d'environ 2 000 heures de programmation typiquement canadienne. Il a enregistré des progrès considérables pour intéresser des auditoires à la programmation canadienne en récompensant les radiodiffuseurs qui parviennent à élargir leur public. La contribution gouvernementale de 100 M\$ versée au Fonds a été prolongée en 2006-2007. Les questions de gouvernance et de financement continu seront prises en considération par les ministres avant le prochain budget.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	97,1	87,1	99,7	99,6	99,6	0,1
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3

16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : s/o						
<p>18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :</p> <p>Une évaluation du Fonds canadien de télévision est sur le point d'être menée à terme et devrait être publiée prochainement. L'évaluation précédente, menée en 2000, peut être consultée à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fct-ctf/pubs/report-rapport/francais.html</p> <p>Au nombre des principales recommandations de cette évaluation, signalons la mise en place de meilleurs outils de mesure du rendement et indicateurs de rendement (y compris l'évaluation de l'auditoire), un réexamen de la structure de gouvernance et d'administration du fonds, ainsi que le maintien d'un niveau élevé de soutien aux dramatiques.</p>						

1) Nom du programme de paiement de transfert : Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition						
2) Date de mise en œuvre : 1980-1981		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : *321,8 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition appuie les activités des éditeurs de livres canadiens, ainsi que d'autres secteurs de l'industrie du livre, afin de veiller à ce que les livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, soient disponibles et accessibles tant au pays qu'à l'étranger. Ce programme vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre solide et viable, qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Maintenir ou augmenter la disponibilité des livres d'auteurs canadiens pour les lecteurs du Canada et de l'étranger.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, les éditeurs ayant obtenu de l'aide dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition ont publié et commercialisé environ 6 100 nouveaux titres. Ceci montre que le Programme a réussi à faire en sorte que les livres d'auteurs canadiens continuent d'être accessibles. En 2003-2004, ce chiffre s'élevait à plus de 6 200 nouveaux titres.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	38,9	35,3	38,7	37,8	37,8	0,9
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : Les éléments probants de l'évaluation sommative de 2004 confirment que le financement au titre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition a atteint son principal objectif culturel, soit de veiller à rendre disponibles et accessibles les livres d'auteurs canadiens. L'évaluation a permis de constater clairement que 1) ce programme a eu une incidence positive considérable sur la publication et les ventes de livres d'auteurs canadiens et que 2) il n'existe aucune solution de remplacement évidente à ce programme.

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_09/index_f.cfm?nav=0

* Le financement total est calculé à partir de l'année 1994-1995 (date de création du ministère du Patrimoine canadien)

1) Nom du programme de paiement de transfert : Fonds du Canada pour les magazines						
2) Date de mise en œuvre : 1999-2000		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 120,9 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Fonds du Canada pour les magazines appuie les activités des éditeurs de périodiques canadiens pour veiller à ce que les lecteurs canadiens aient accès à un contenu canadien de qualité supérieure. Il consolide la capacité des petits éditeurs de revues, et du secteur dans son ensemble, à exploiter le marché canadien par le biais d'initiatives d'appui au marketing et à la publicité, à la croissance des entreprises, à la formation et au perfectionnement professionnels.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Maintenir ou augmenter la disponibilité du contenu rédactionnel canadien pour les lecteurs canadiens.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Fonds du Canada pour les magazines a été l'objet d'une importante restructuration annoncée en juillet 2003. Il a fallu, entre autres, rectifier le budget annuel qui est passé de 35 M\$ à 16 M\$ et présenter un nouveau volet d'aide aux magazines artistiques et littéraires. Le Fonds a renforcé également les mesures de soutien à des domaines prioritaires (tels que les éditeurs ethnoculturels, autochtones et de langue officielle en situation minoritaire) et à un nombre accru d'associations industrielles.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	31,9	5,3	22,0	14,9	14,9	7,1
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Pour gérer les réductions budgétaires considérables adoptées en 2003, les responsables du Fonds du Canada pour les magazines se sont engagés à administrer avec une grande rigueur les fonds publics, notamment en ce qui a trait aux projets pluriannuels. Cela a donné lieu à un léger écart au chapitre des dépenses prévues.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : La première évaluation sommative du Fonds du Canada pour les magazine est en cours, et elle devrait être terminée à la fin de l'été 2005.

1) Nom du programme de paiement de transfert : Fonds des nouveaux médias du Canada						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 31,5 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Fonds des nouveaux médias du Canada, administré par Téléfilm Canada, appuie l'élaboration, la production, la mise en marché et la distribution de contenu numérique canadien dans les deux langues officielles.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Production d'un contenu en ligne canadien d'avant-garde pour les réseaux numériques.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, plus de 50 nouveaux projets ont obtenu une approbation de financement par l'intermédiaire du Fonds des nouveaux médias du Canada. Le Fonds soutient l'exécution de projets qui utilisent les nouveaux médias de façon extrêmement innovatrice, comme c'est par exemple le cas sur le riche site <i>Made in Mtl</i> , créé conjointement par BlueSponge et Locomotion. Les visiteurs peuvent explorer Montréal de manière virtuelle et interactive grâce à des photographies, des clips sonores, des courts métrages et des renseignements pratiques qui illustrent bien le dynamisme de la ville. Les projets financés par le Fonds ont permis de créer du contenu original qui est diffusé sur des sites Web et d'autres plates-formes interactives (comme les CD-ROM). En mars 2005, une analyse de l'utilisation de 18 produits accessibles en direct sur le Web, qui avaient obtenu un appui financier de ce fonds, a indiqué que ces sites avaient reçu plus de 400 000 visites au cours du mois. De nombreux projets financés dans le cadre du Fonds des nouveaux médias du Canada ont été reconnus parmi les meilleurs produits néomédiatiques du monde. Ainsi, le site <i>Made in Mtl</i> a obtenu deux distinctions Web (catégories « Art » et « Best of Show ») lors du festival South by Southwest, en 2005, à Austin, au Texas. Le site a aussi remporté le prix pixel de l'Excellence – Domaine de la culture et des arts vie moderne lors de la remise des Prix des nouveaux médias canadiens, à Toronto, en mai 2005.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						

- Total des subventions						
- Total des contributions	11,0	9,7	8,2	9,0	9,0	(0,8)
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.						
18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : Le Fonds des nouveaux médias du Canada a été évalué en 2000 sous son ancien nom : « Fonds d'investissement en multimédia ». Les responsables de l'évaluation ont formulé les deux principales recommandations suivantes : clarifier les critères du Fonds relativement au contenu canadien, et s'éloigner d'une approche de financement fondée sur les emprunts remboursables pour adopter un mécanisme de financement plus souple. Les deux recommandations ont été suivies lorsque le Programme a été lancé une deuxième fois sous son nouveau nom en 2001. www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/mindep/telefilm/review.htm						

1) Nom du programme de paiement de transfert : Programme national de formation dans le secteur des arts						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 78,5 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation de Canadiens et de Canadiennes envisageant une carrière artistique professionnelle.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Formation de Canadiens et de Canadiennes ayant des antécédents variés. Cette formation mène à une carrière artistique et à l'acquisition de compétences en leadership dans le secteur culturel.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, le Programme national de formation dans le secteur des arts a augmenté de plus de 800 000 \$ le financement global accordé aux clients, grâce à un budget de subventions et de contributions de 15,76 M\$, comparativement à 14,94 M\$ l'année précédente. Sur les 34 clients du programme, 16 – dont un nouvel organisme de formation francophone en arts autochtones – ont offert de la formation dans le domaine des arts autochtones et des arts de diverses cultures.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	13,8	14,9	16,3	16,0	16,0	0,3
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2002/2002_01/tdm_f.cfm?nav=0

1) Nom du programme de paiement de transfert : Entrepreneurs de la musique						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : 2009-2010		4) Financement ministériel total : 21,2 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Le programme aide des entrepreneurs canadiens bien établis dans le secteur de la musique à participer activement à l'épanouissement et à la promotion d'artistes canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger. Il aide aussi ces entrepreneurs à améliorer leurs pratiques de gestion et leur compétitivité.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les créateurs, artistes et entrepreneurs canadiens créent, produisent et commercialisent de nouvelles oeuvres musicales canadiennes. Les artistes, les compagnies de disque et les distributeurs créent, produisent et distribuent des œuvres musicales canadiennes diverses.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • Depuis la mise en œuvre du Fonds de la musique du Canada, le nombre de nouveaux enregistrements annuels par des artistes canadiens est passé de 1 776, en 2001, à 2 054, en 2004. • En 2004, la proportion d'unités totales vendues par des artistes canadiens au pays a été de 30,1 % comparativement à 15,1 %, en 2001. • Le nombre de créateurs canadiens qui ont reçu des droits de représentation de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) est passé de 17 645, en 2001, à 22 010, en 2004. 						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	5,7	9,6	9,9	6,0	5,9	4,0
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une évaluation formative du Fonds canadien de la musique a été menée au cours de l'exercice 2003-2004.

(http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_08/index_f.cfm?nav=0).

L'évaluation a révélé que des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la plupart des volets du Fonds canadien de la musique. L'évaluation a montré que le Fonds, tel qu'il a été élaboré, a une incidence sur l'ensemble de l'industrie de l'enregistrement sonore au Canada. En raison du financement fourni par le Fonds à un large éventail d'intervenants dans l'industrie, le programme contribue à renforcer celle-ci, depuis les créateurs jusqu'à l'auditoire.

Une évaluation sommative sera effectuée et la ministre devra présenter ses conclusions au Cabinet sur les résultats finaux du programme, au plus tard le 31 mars 2008.

1) Nom du programme de paiement de transfert : Présentation des arts Canada						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 64,2 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Appuyer les diffuseurs professionnels de festivals ou de programmes artistiques, ou de séries de spectacles, proposant ces activités dans des collectivités partout au Canada. Également, encourager les diffuseurs artistiques à offrir d'autres activités qui permettent au public d'entrer en contact et d'interagir avec les artistes professionnels. Veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient davantage d'occasions de faire directement l'expérience de la richesse de l'expression artistique canadienne.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à un plus grand nombre d'activités artistiques au pays.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, Présentation des arts Canada a contribué aux activités de 222 diffuseurs saisonniers, de 20 organismes de service de diffuseurs et de 313 diffuseurs de festivals. 58 % de la clientèle du Programme est active dans des collectivités rurales ou éloignées. 33 % des diffuseurs présentent des artistes provenant de collectivités culturelles diversifiées, 19 % présentent des artistes provenant des collectivités autochtones, 29 % présentent des artistes provenant des collectivités de langue officielle en situation minoritaire et 35 % présentent des artistes pour les jeunes auditoires.						
M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	14,3	21,0	22,8	26,9	26,9	(4,1)
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Le 13 décembre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé que le Programme de commandites de Communication Canada serait aboli. Le ministère du Patrimoine canadien s'est vu confier la tâche de communiquer avec les organismes communautaires touchés et de continuer à soutenir, pendant un an, les projets méritoires à même ses programmes et son budget actuels. C'est ce qu'on a appelé l'Initiative visant la participation des communautés. Le programme Présentation des arts Canada a pu offrir des suppléments de contributions non-récurrents à 116 festivals artistiques, ainsi que des contributions non-récurrentes à 93 autres événements artistiques. Des ressources supplémentaires totalisant plus de 5,3 M\$ ont été allouées au programme en 2004-2005. Le programme a également transféré des ressources au Conseil des Arts du Canada, au Centre national des Arts, ainsi qu'à d'autres programmes pour des collaborations sur différents projets d'intérêts communs, et a assumé des coûts d'études supplémentaires liées au développement de la clientèle.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :

Des mesures ont été prises pour répondre à toutes les recommandations de l'évaluation formative du Programme. Cette évaluation, menée en 2003, portait également sur le programme Espaces culturels Canada et le programme de Consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Ces mesures sont mises en place ou sont suffisamment en voie de l'être pour répondre aux exigences du Comité des évaluations et des vérifications. On peut consulter l'évaluation à l'adresse suivante :

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_07/index_f.cfm?nav=0

1) Nom du programme de paiement de transfert : Nouvelles œuvres musicales						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : s/o		4) Financement ministériel total : 36,7 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Offre à des créateurs, artistes et entrepreneurs canadiens oeuvrant dans le secteur de la musique des occasions de produire et de promouvoir de nouveaux enregistrements sonores canadiens de qualité. Les bénéficiaires peuvent enregistrer des albums d'essai et des albums complets, produire des vidéoclips, promouvoir de nouveaux produits et assumer les frais de tournée.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les créateurs, artistes et entrepreneurs canadiens créent, produisent et commercialisent de nouvelles œuvres musicales canadiennes. Les artistes, les compagnies de disques et les distributeurs créent, produisent et distribuent des œuvres musicales canadiennes diverses.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés :						
<ul style="list-style-type: none"> • Depuis la création du Fonds de la musique du Canada, le nombre de nouveaux enregistrements annuels réalisés par des artistes canadiens est passé de 1 776, en 2001, à 2 054, en 2004. • En 2004, la proportion d'unités totales vendues par des artistes canadiens au pays a été de 30,1 %, comparativement à 15,1 %, en 2001. • Le nombre de créateurs canadiens ayant reçu des droits de représentation de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) est passé de 17 645, en 2001, à 22 010, en 2004. 						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	10,4	10,4	10,7	11,8	11,8	(1,1)
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3

16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.						
18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation formative du Fonds canadien de la musique a été entreprise au cours de l'exercice 2003-2004. http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_08/index_f.cfm?nav=0 L'évaluation a révélé que des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la plupart des volets du Fonds canadien de la musique. L'évaluation a montré que le Fonds, tel qu'il a été élaboré, a une incidence sur l'ensemble de l'industrie de l'enregistrement sonore au Canada. En raison du financement fourni par le Fonds à un large éventail d'intervenants dans l'industrie, le programme contribue à renforcer celle-ci, depuis les créateurs jusqu'à l'auditoire. Une évaluation sommative sera effectuée et la ministre devra présenter ses conclusions au Cabinet sur les résultats finaux du programme, au plus tard le 31 mars 2008.						

1) Nom du programme de paiement de transfert : Programme de la Culture canadienne en ligne		
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002	3) Date de clôture : 2009-2010	4) Financement ministériel total : 14,9 M\$
<p>5) Description du programme de paiement de transfert : Culture canadienne en ligne vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rehausser le volume, la qualité et la visibilité du contenu culturel canadien en direct, dans les deux langues officielles; • créer et améliorer les canaux de distribution; • mettre en valeur le potentiel et améliorer le profil et la présence du secteur sur le marché intérieur et extérieur; acquérir un meilleur système de renseignements sur le commerce; promouvoir la collaboration entre créateurs de nouveaux médias; offrir des possibilités de perfectionnement professionnel et encourager la participation de partenaires variés (y compris d'institutions financières) à des projets; • aider à donner au contenu culturel canadien une image de marque et à améliorer sa visibilité (particulièrement auprès des jeunes et des établissements d'enseignement) et encourager le développement de sites Web spécialisés regroupant des contenus numérisés portant sur des secteurs ou des domaines culturels précis et des thèmes visant les besoins d'auditoires négligés. <p>Outre le programme de Culture canadienne en ligne, la Direction générale de culture canadienne en ligne gère plusieurs fonds. Ces derniers ont été approuvés à différents moments de l'année 2000-2001 (les programmes dont le titre apparaît en caractères gras sont encore actifs et, grâce à une réaffectation des ressources, continuent de répondre aux objectifs du Programme de la Culture canadienne en ligne) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds des nouveaux médias du Canada (2001) : Voir l'information et les données financières sur ce programme dans une fiche séparée (le tableau financier ci-dessous ne comprend pas le Fonds des nouveaux médias). • Fonds des partenariats (2000) : Voir l'information et les données financières sur ce programme dans une fiche séparée (le tableau financier ci-dessous ne comprend pas le Fonds des partenariats). 		

- Fonds du droits d’auteur électronique (2000).
- **Programme de la Culture canadienne en ligne (2001) (incluant les quatre composantes suivantes) :**
 - **Fonds de développement du secteur des nouveaux médias**
 - **Fonds des œuvres de référence**
 - **Fonds de la passerelle**
 - **Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias**
- Fonds des nouveaux médias d’apprentissage Canada-TELUS (2001).
- Programme de recherche appliquée sur les médias interactifs (2001).
- Fonds du commerce électronique (2000).

6) Objectif(s) : Les trois principaux objectifs du programme sont les suivants :

- Soutenir le développement d’une masse critique de **contenu** culturel numérique canadien interactif.
- Veiller à ce que ce contenu ait la visibilité nécessaire pour que les Canadiens et les Canadiennes y aient **accès**, et soient amenés à le découvrir.
- Créer un **environnement** permettant au Canada de rester un chef de file en matière de création de contenus numériques culturels novateurs.

Résultats escomptés :

- Le profil des producteurs canadiens de nouveaux médias est rehaussé et leurs produits sont plus accessibles tant au Canada que sur les marchés étrangers. Les occasions de perfectionnement professionnel sont plus nombreuses, grâce à la participation des intervenants à des manifestations tels que conférences, symposiums et ateliers; ainsi que par des activités de mentorat offertes en collaboration avec des centres spécialisés en nouveaux médias – ce qui rehaussera le niveau de compétence du secteur canadien des nouveaux médias et de la technologie.
- Une approche améliorée et plus intégrée pour fournir l’accès à ce contenu en ligne, pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes, par la création ou l’amélioration de portails servant de points d’accès culturels uniques qui invitent les Canadiens et les Canadiennes à se servir du contenu et à partager leurs points de vue sur les activités, les habitants et les valeurs du Canada.
- Le développement d’éléments de contenu culturel innovateurs et empreints de créativité; les projets dans ce domaine contribueront à améliorer la capacité de recherche et de développement liée à l’innovation et permettront aux individus et aux institutions du milieu des arts, de la culture et du patrimoine d’interagir afin de partager de l’information et des services.

7) Résultats obtenus et progrès réalisés :

Résultats du Fonds de la passerelle

À la suite d'une étude effectuée en 2002-2003, la direction générale de la Culture canadienne en ligne a conclu que la création du contenu qu'elle appuyait ne reflétait pas adéquatement la réalité contemporaine des communautés autochtones et ethnoculturelles du Canada. La Direction générale s'est rendu compte que, pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent vraiment choisir, en matière de culture numérique interactive, un contenu qui traduise la vaste diversité de la société canadienne, une plus grande partie de ce contenu devait raconter l'histoire des communautés autochtones et ethnoculturelles, dans leurs mots et avec leurs images.

Par conséquent, en 2004-2005, la Direction générale de la culture canadienne en ligne a lancé un appel de propositions en vertu du Fonds de la passerelle – intégré au Programme de la culture canadienne en ligne. Cet appel ciblait les communautés autochtones et ethnoculturelles et a permis de financer trente projets dans le cadre desquels ont été produits des e-zines culturels, de l'information sur des festivals spéciaux, des récits et des explications sur diverses activités culturelles. Par exemple, un de ces projets, mis en oeuvre par le Conseil national des canadiens chinois, comprend une anthologie de récits, d'histoires, de vidéos pour les jeunes et une galerie des arts de la scène et des arts visuels contemporains.

Résultats du Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias

Le Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias offre un appui financier à la recherche appliquée à l'intersection de la culture et de la technologie. En 2004-2005, cinq réseaux ont été financés pour travailler sur des projets visant à faire progresser l'innovation dans la création, la gestion et la diffusion du contenu culturel numérisé. Le projet Mobile MUSE en est un exemple. Ce programme de recherche concertée a exploré de nouvelles applications personnalisées et interactives axées sur le divertissement et la culture qui pourront être utilisées avec des appareils sans fils comme les téléphones cellulaires et les assistants numériques. Ce projet vise à transformer Vancouver en banc d'essai pour le contenu culturel mobile.

Résultats du Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias

Le Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias vise à appuyer la création d'une infrastructure favorable aux nouveaux médias. En 2004-2005, des fonds ont été accordés à deux projets : au Interactive Narrative Feature Program, exécuté par le Centre canadien du film, et au Prix des nouveaux médias canadiens. L'objectif du Interactive Narrative Feature Program, qui a obtenu un appui financier en 2004-2005 et en 2005-2006, est de repousser les limites du tournage des longs métrages, en concevant une approche pour réaliser des films interactifs. Cette approche comprend l'enseignement des techniques nécessaires aux étudiants en cinéma. Le Prix des nouveaux médias canadiens, qui a obtenu un appui financier du Ministère à quatre reprises au cours des cinq dernières années, a une fois de plus offert une occasion exceptionnelle aux membres de l'industrie des nouveaux médias de constituer des réseaux et de célébrer leur créativité et leur croissance.

En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	3,6	5,9	7,5	5,0	5,0	2,5
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : Cette année, peu de candidats ont présenté des projets pertinents comparativement aux fonds disponibles.						
18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : <p>En 2004, la totalité de la stratégie de la Culture canadienne en ligne, y compris le Programme de la culture canadienne en ligne, a été l'objet d'une évaluation formative. La recommandation centrale faite par les auteurs du rapport d'évaluation était d'améliorer la surveillance du rendement. Pour donner suite à cette recommandation, la Direction générale a élaboré un plan de mesure du rendement détaillé, incluant des tableaux et des indicateurs de rendement normalisés et généraux. Une base de données, qui devrait être entièrement fonctionnelle d'ici à novembre 2005, a été conçue pour faire le suivi des indicateurs de rendement. Par ailleurs, la Direction générale a régulièrement mené des sondages auprès des utilisateurs pour évaluer leur degré de satisfaction.</p> <p>http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_13/tdm_f.cfm?nav=0</p>						

1) Nom du programme de paiement de transfert : Espaces culturels Canada						
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002		3) Date de clôture : 2009-2010		4) Financement ministériel total : 87,9 M\$		
5) Description du programme de paiement de transfert : Appui à la construction, la rénovation et l'amélioration d'installations sans but lucratif vouées aux arts et au patrimoine. Complément des programmes offerts par Infrastructure Canada, Espaces culturels Canada contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Amélioration des conditions matérielles favorisant la créativité et l'innovation artistiques au Canada. Espaces culturels Canada améliore également l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : Depuis sa création en 2001-2002, ce programme a permis d'appuyer plus de 300 projets, dans plus de 115 communautés. Jusqu'à présent, près de 58 % des ressources ont été investies dans des communautés rurales ou isolées. Environ 12 % des investissements ont été attribués à des projets présentés par des communautés autochtones; près de 8 % à des groupes de langue officielle en situation minoritaire, et plus de 2 % à des communautés d'origines culturelles diverses. Plus particulièrement, en 2004-2005, Espaces culturels Canada a annoncé qu'un soutien serait accordé à 134 projets dans 57 communautés, petites et grandes, d'un bout à l'autre du pays. Six de ces projets ont été mis en œuvre dans des communautés autochtones, tandis que 14 autres ont été réalisés dans des groupes de langue officielle en situation minoritaire.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	31,2	17,8	37,1	24,4	24,4	12,7
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0

17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.

18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une évaluation formative de Présentation des arts Canada, d'Espaces culturels Canada et du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien a été menée en 2003. Des mesures ont été prises pour répondre à toutes les recommandations formulées à la suite de cette évaluation. Ces mesures sont mises en place ou sont suffisamment en voie de l'être pour répondre aux exigences du Comité des évaluations et des vérifications. On peut consulter l'évaluation à l'adresse suivante :

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_07/index_f.cfm?nav=0

1) Nom du programme de paiement de transfert : Fonds des partenariats		
2) Date de mise en œuvre : 2001-2002	3) Date de clôture : 2009-2010	4) Financement ministériel total : 20,5 M\$
5) Description du programme de paiement de transfert : Ce fonds vise à créer, dans tout le Canada, des partenariats entre des organismes sans but lucratif et des institutions des secteurs privé et public, qui ont pour objectif de numériser des collections culturelles en vue de les présenter en ligne dans un format ciblant particulièrement les jeunes.		
6) Objectif(s) et résultats prévus : Les lecteurs canadiens ont accès à des ressources numériques interactives qui reflètent la diversité de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire.		
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, au total, 25 projets de numérisation de contenus culturels interactifs ont été financés grâce au Fonds des partenariats. Voici des exemples de projets financés désormais accessibles en ligne dans les deux langues officielles qui incluent du matériel didactique complémentaire à l'intention des enseignants et des élèves :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Que sont devenus les enfants?</i> (www.wherethechildren.ca/) est un projet de la Fondation autochtone de l'espoir qui présente les récits jamais racontés de garçons et de filles autochtones qui ont fréquenté des pensionnats au Canada, à partir de 1831 jusque dans les années 1990. • <i>L'Atlas canadien en ligne</i> (www.canadiangeographic.ca/atlas/) est un projet de la Société géographique royale du Canada qui profite pleinement des techniques de pointe dans le domaine de la présentation en ligne, pour permettre aux utilisateurs d'Internet (notamment les jeunes) d'explorer le Canada d'une façon entièrement nouvelle. • <i>Deafplanet Le village des sports</i> (www.deafplanet.com/en/sportsvillage/) est un projet de la Société culturelle canadienne des sourds à l'intention des enfants sourds et muets. Le site présente des récits d'athlètes sourds et de personnalités du monde du sport; il souligne l'importance de la discipline personnelle, du travail d'équipe, des objectifs à se fixer, et ainsi de suite. • <i>Des fantômes au musée</i> (www.mcq.org/fantomes/) est un site coloré et très interactif qui a été créé par le Musée de la civilisation de Québec; le site permet aux enfants d'explorer un musée hanté pour collectionner des artefacts provenant d'édifices historiques du Québec. 		
Une analyse de l'utilisation du Web à partir d'un échantillon de 10 projets financés grâce au Fonds des partenariats au cours des années antérieures a indiqué que les sites Internet des projets ont accueilli plus de deux millions de visiteurs en 2004.		

En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Secteur d'activité (SA) : Développement culturel et patrimoine						
- Total des subventions						
- Total des contributions	5,1	6,2	6,7	6,9	6,9	(0,2)
- Total des autres paiements de transfert						
15) Total du SA	388,3	359,1	398,7	367,8	367,4	31,3
16) Total des PPT	861,1	869,6	1 072,9	999,2	997,9	75,0
17) Commentaires sur les écarts : Les écarts s'expliquent par le fait que des fonds de subventions ont été transférés à des contributions, et ce, pour s'ajuster à de nouvelles priorités.						
18) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : <p>En 2003-2004, le Fonds des partenariats a été évalué dans le cadre de l'évaluation formative de la Culture canadienne en ligne. La recommandation centrale faite par les auteurs du rapport d'évaluation était d'améliorer la surveillance du rendement. Pour donner suite à cette recommandation, la Direction générale a élaboré un plan de mesure du rendement détaillé, incluant des tableaux et des indicateurs de rendement normalisés et généraux. Une base de données, qui devrait être entièrement fonctionnelle d'ici à novembre 2005, a été conçue pour faire le suivi des indicateurs de rendement. Par ailleurs, la Direction générale a régulièrement mené des sondages auprès des utilisateurs pour évaluer leur degré de satisfaction. Le rapport de l'évaluation est disponible à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_13/tdm_f.cfm?nav=0</p>						